



Villeneuve Sous Dammartin

N° A 2022 06-29

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

A R R E T E D U M A I R E

TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

- Vu le Code du Commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

OBJET :

Vide maison 24 rue de Paris

- Vu le décret n° 2009-16 du 7 Janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L 310-2 du Code du Commerce,

- Vu l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

- Vu la demande formulée par Madame SAMOU Charlène afin d'organiser une vente au déballage dit « Vide Maison » les 25 et 26 juin 2022 au 24 rue de Paris à Villeneuve sous Dammartin,

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la commune dont dépend le lieu de la vente,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : *Il est accusé réception de la déclaration faite par Madame SAMOU Charlène, qui est autorisée à organiser une vente au déballage dit « Vide Maison » les 25 et 26 juin 2022 au 24 rue de Paris.*

ARTICLE 2 : *Madame SAMOU Charlène s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.*

ARTICLE 3 : *Madame SAMOU Charlène s'engage à laissé le domaine public (trottoir) libre à toute circulation (aucun objet mis en exposition à l'extérieur).*

ARTICLE 4 : *En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyen en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Madame le Maire de Villeneuve Sous Dammartin, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dammartin,
- Madame SAMOU Charlène

Fait à Villeneuve sous Dammartin,
le 16 juin 2022

Le Maire,
Isabelle GAUTIER

